

Bordeaux, le 10/02/2021

Note de synthèse des observations du public sur le projet d'arrêté portant autorisation d'opérations de régulation du grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) dans le département de la Gironde pour la campagne 2020 – 2021

1/ Rappel : objet de l'arrêté faisant l'objet de la participation du public.

Le projet d'arrêté ayant fait l'objet d'une consultation du public durant 21 jours qui s'est achevée le 20/01/2020 s'entend dans le cadre de l'arrêté ministériel du 27 août 2019 fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pour la période 2019-2022, et sur la base de l'étude réalisée sur l'impact du grand cormoran en Gironde, la FDAAPPMA de la Gironde a demandé une dérogation à l'interdiction de destruction du grand cormoran pour 2020/2021 en justifiant, dans le dossier disponible sur la même page du site des services de l'État en Gironde, qu'il n'existe pas d'autres solutions pour limiter l'impact des cormorans. L'arrêté ministériel donne la possibilité à la préfète de la Gironde d'autoriser la régulation de 180 grands cormorans sur 3 ans lorsque les autres solutions ne sont pas ou plus efficaces pour limiter la prédation des cormorans sur certaines espèces piscicoles actuellement fragilisées (migrateurs, anguille, brochet aquitain).

2/ Déroulement de la consultation et synthèse quantitative.

En application de l'article L120-1 du code de l'environnement, la participation du public à l'élaboration du projet d'arrêté portant autorisation d'opérations de régulation du grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) dans le département de la Gironde pour la campagne 2020 – 2021 a été mise en œuvre pendant 21 jours et s'est achevée le 20/01/2020.

Une seule observation a été reçue de la part du public (présentée ci-dessous) qui exprime l'avis défavorable à ce projet pour les raisons suivantes :

- les conclusions du rapport relatif au recensement des populations de grands cormorans en France durant l'hiver 2018 de Loic Marion, coordinateur national, défavorables aux tirs sur les grands cormorans,
- les effectifs évoluent surtout en raison des facteurs naturels, comportementaux et migratoires ainsi que des ressources alimentaires ,
- l'amélioration de la qualité de l'eau dans le département et le bon état écologique des ruisseaux et plans d'eau serait beaucoup plus efficace pour améliorer la santé des populations de poissons et la santé économique des pêcheurs.
- la fédération de pêche, le pétitionnaire, a rédigé le rapport de justification.

Liste des observations reçues :

----- Message transféré -----
Sujet : [INTERNET] Non au tir des grands cormorans
Date : Tue, 19 Jan 2021 00:17:32 +0100 (CET)
De : > clarisse.holik (par Internet) <clarisse.holik@laposte.net>
Répondre à : <clarisse.holik@laposte.net>
Pour : <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Madame Monsieur,

Nous émettons un avis très défavorable au tirs de grands cormorans

En effet, le rapport de Loïc Marion sur les grands cormorans, cité par le rapport de justification mais disponible en texte intégral sur le site de la préfecture de l'Yonne) est très clair Il écrit noir sur blanc que les tirs ne servent à rien et seraient même contre-productifs.
Travailler pour améliorer la qualité de l'eau dans le département, veiller au bon état écologique des ruisseaux et des plans d'eau serait beaucoup plus efficace pour améliorer la santé des populations de poisson et la santé économique des pêcheurs.
Enfin il est curieux que ce soit la fédération de pêche qui rédige le rapport de justification.

"L'évolution des effectifs d'un recensement à l'autre ne dépend pas des tirs mais de facteurs naturels comportementaux en relation avec les paramètres biologiques (succès reproducteur sur les colonies, choix des routes de migration et des sites d'hivernage, compétition intra-spécifique...) et des facteurs d'environnement (ressources alimentaires représentées par la superficie en eau etc.... il continue en évoquant le comportement des immatures qui "rend les tirs inefficaces dans la régulation des effectifs locaux"
Recensement des grands cormorants hivernant en France durant l'hivers 2017-2018. Loïc Marion.
Cordialement

Clarisse Holik
Le Bétay, plage boisée à sauvegarder